

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 MARS 2009**

PRESENTS : Mmes Isabelle MATHIEU, Eliane GRECARD, Véronique BEAUD,
Claudie PILLARD
Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Claude
PERRIER-CORNET, Robert DROMARD, Jean-Pierre
ACKERMANN, Gérard BARUT, Philippe MERMET, Jean-
François COURT, Jean-Marc GRENINGUEY, Christian
DAVID, Jean-Yves COMBY, Emile MARNAT, Raphaël PERRIN,
Patrick GINI, Nicolas GINDRE

EXCUSEE AVEC POUVOIR : Mme Dominique LEGRAND (pouvoir à M. BARUT)

EXCUSE : M. Jean-Paul ANTONIOLI

ABSENT : M. Anthony HAREL

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents. Il excuse Madame Dominique LEGRAND, qui vient de perdre son papa et au nom du conseil communautaire lui adresse ses sincères condoléances.

L'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Marc GRENINGUEY comme secrétaire de séance.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2009 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du 3 février 2009.

Monsieur Bernard FELLMANN demande que le paragraphe page 4 soit modifié de la façon suivante : le conseil communautaire décide à l'unanimité une inscription au budget primitif 2009 au compte 6574 'subventions aux associations' de 10 400,00 € qui correspond à 9240,00 € pour les subventions accordées et 1 160,00 € pour les imprévus.

Monsieur Jean-Yves COMBY souhaiterait que dans le 3) vote des subventions il soit inscrit :

La grille de calcul d'attribution des aides de la communauté de Communes des Hautes-Combes ne s'applique pas aux manifestations présentant un caractère exceptionnel de par leur dimension, leur rayonnement et l'importance de leur budget (ex : Forestière, Azimut Festival...). Pour celles-ci, la commission après étude du dossier, propose au conseil communautaire une subvention forfaitaire.

.../...

Il en est de même pour l'attribution d'aides aux associations intercommunales favorisant la pratique sportive en compétition (ex Haut Jura ski). Dans ce cas, l'accord pourra faire l'objet d'une convention spécifique sur plusieurs années.

Après ces modifications, le compte rendu de la réunion du 3 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

2) ITINERAIRE EQUESTRE DE BELLECOMBE A ROGNA-GRAND HUIT :

Le PNR du Haut-Jura a adressé à la communauté de communes des Hautes-Combes le projet de création d'une liaison équestre de Bellecombe à Rogna. Chaque délégué a reçu le projet de tracé.

Monsieur François CASAGRANDE souligne que cet itinéraire propose une bretelle afin de desservir la ferme pédagogique des Bouchoux.

Monsieur Jean-Pierre ACKERMANN pense qu'il aurait été plus judicieux de faire un parcours en passant par Taillat.

Monsieur François CASAGRANDE mentionne que lors des commissions tous les intéressés étaient d'accord ainsi que les représentants de la commune des Bouchoux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet un avis favorable pour l'itinéraire équestre de Bellecombe à Rogna pour le grand huit.

3) CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT-CLAUDE :

Il y aurait lieu d'établir une convention avec la ville de Saint-Claude pour la mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique, pour la musique. Cette mise à disposition pour l'année scolaire 2008/2009 se décompose à raison de 3 heures par semaine (débutant 1 : 1 heure, débutant 2 : 1 heure, préparatoire 1 : 1 heure) Ce qui représente pour l'année scolaire 2008-2009 un coût avec les frais de transport de 3 728,01 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention à intervenir avec la ville de Saint-Claude pour la mise à disposition d'une personne d'enseignement musical auprès de la communauté de communes des Hautes-Combes pour l'année scolaire 2008-2009 pour un montant de 3 728,01 €.

4) PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE LA CASCADE DU MOULIN :

Il est proposé une étude avec la collaboration du PNR pour l'aménagement du site de la Cascade du Moulin aux Bouchoux, et que cette étude de conception intègre le site de la Madonne et le délaissé de route à la Serra, très facilement accessible depuis la D194 et 'face' au village, situés sur l'axe Bellegarde-Saint Claude. Le délaissé et le site de la Madonne (points de vue et points d'ouïe) à proximité paraissent intéressants en accueil du public, en information sur la vallée du Tacon, et les sites à découvrir.

Le coût de cette étude est évalué de la façon suivante :

.../...

- partie aménagement initial de la Burne, et du village à la cascade : 5 262 €
- partie complémentaire (Madonne et délaissé de la Serra) : 3 587 €

TOTAL 8 849 €

Le PNR pourrait financer 4 424 € sur ces études, il reste 4 424 € à financer.

Monsieur Raphaël PERRIN demande la justification de cette étude. Monsieur le président répond que si cette étude n'est pas réalisée, ce programme ne pourra pas bénéficier de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide par :

- 17 voix pour
- 3 abstentions (Mme MATHIEU, M. FELLMANN, M. CASAGRANDE) de réaliser une étude pour la cascade des Moulins et pour la Madonne et le délaissé de la Serra.

5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

A) BUDGET GENERAL :

Monsieur le Président procède à la lecture du compte administratif 2008, article par article, dont la balance générale est la suivante :

LIBELLE	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	460 518,33 €
Dépenses de fonctionnement	354 429,41 €
Excédent de fonctionnement	106 088,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	717 091,00 €
Dépenses d'investissement	872 314,75 €
Déficit d'investissement	155 223,75 €
Déficit global	49 134,83 €

B) BUDGET ANNEXE : ORDURES MENAGERES :

La balance générale du budget annexe ordures ménagères du compte administratif 2008 se présente de la façon suivante :

.../...

LIBELLE	Montant
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Recettes de fonctionnement	177 320,06 €
Dépenses de fonctionnement	162 190,66 €
Excédent de fonctionnement	15 129,40 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Recettes d'investissement	15 955,68 €
Dépenses d'investissement	30 462,37 €
Déficit d'investissement	13 881,20 €
EXCEDENT GLOBAL	1 248,20 €

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur Jean-Pierre ACKERMANN assure la présidence.

Le compte administratif 2008 du budget général et du budget annexe ordures ménagères est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Nicolas GINDRE réintègre la salle et remercie les membres présents.

6) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 DE MADAME LA TRESORIERE :

Le compte de gestion 2008 de Madame la trésorière retrace les mêmes somme que le compte administratif 2008.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 de Madame la trésorière du budget général et du budget annexe 'ordures ménagères'.

7) AFFECTATION DES RESULTATS 2008:

a) budget général :

le compte administratif 2008 du budget général fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 106 088,92 €
- un déficit d'investissement de 155 223,75 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

.../...

Section d'investissement :

Cte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés '	106 088,92 €
Cte 002 ' déficit d'investissement reporté'	49 134,83 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget principal comme mentionnés ci-dessus.

b) budget annexe ordures ménagères :

le compte administratif 2008 du budget annexe ordures ménagères fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 15 129,40 €
- un déficit d'investissement de 13 881,20 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

Section d'investissement recettes :

Cte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés '	13 881,20 €
---	-------------

Section de fonctionnement recettes :

Cte 002 ' excédent de fonctionnement reporté'	1 248,20 €
---	------------

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget annexe ordures ménagères comme mentionnés ci-dessus.

8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 :

La commission des finances s'est réunie le jeudi 26 février 2009 pour étudier le budget primitif 2009.

Monsieur le président procède à la lecture du budget primitif 2009 article par article.

Monsieur Jean-Marc GRENINGUEY demande si la communauté de communes des Hautes-Combes pourrait financer 4 panneaux de limitation de vitesse à 30 à l'heure pour le village des Moussières.

Madame Eliane GRENARD demande si les travaux du mur de l'enceinte et l'enfouissement de la ligne téléphonique du bâtiment de la vie neuve pourrait faire partie des travaux de la charte paysagère.

Monsieur Nicolas GINDRE répond que ces questions seront étudiées lors de la réunion avec EGIS ENVIRONNEMENT au printemps mais surtout quand il n'y aura plus de neige.

Pour le budget primitif, Monsieur Raphaël PERRIN demande que les reports soient mentionnés au budget primitif aux centimes près et pas de somme arrondie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2009 dont les balances se présentent comme suit :

.../...

BUDGET GENERAL :

DEPENSES	
Dépenses de fonctionnement	373 244,00 €
Dépenses d'investissement	843 017,67 €
TOTAL	1 216 261,67 €
RECETTES	
Recettes de fonctionnement	373 244,00 €
Recettes d'investissement	843 017,67 €
TOTAL	1 216 261,67 €

BUDGET ANNEXE : ORDURES MENAGERES :

DEPENSES	
Dépenses de fonctionnement	186 643,20 €
Dépenses d'investissement	50 616,20 €
TOTAL	237 259,40 €
RECETTES	
Recettes de fonctionnement	186 643,20 €
Recettes d'investissement	50 616,20 €
TOTAL	237 259,40 €

9) VOTE DES TAXES POUR L'ANNEE 2009 :

La commission des finances propose d'augmenter le taux des quatre taxes pour l'année 2009, du taux de l'inflation 2008 à savoir 2,80 % soit :

Taxes	Taux en 2008	Proposition pour taux en 2009
Taxe d'habitation	1,57 %	1,61 %
Taxe foncier bâti	2,55 %	2,62 %
Taxe foncier non bâti	5,63 %	5,78 %
Taxe professionnelle	1,39 %	1,42 %

Le conseil communautaire après en avoir délibéré vote par :

13 voix pour

6 abstentions (Mme MATHIEU, M. FELLMANN, M. PERRIER-CORNET, M. PERRIN, M. GINI, Mme PILLARD)

1 voix contre (M. GRENINGUEY)

Le taux des taxes pour 2009 proposé ci-dessus.

Pour la taxe professionnelle de zone, Monsieur Nicolas GINDRE propose un taux de 7,79 %, étant le taux maximum de droit commun.

.../...

Le conseil communautaire vote le taux de 7,79 % pour la taxe professionnelle de zone de la façon suivante :

13 voix pour

6 abstentions (Mme MATHIEU, M. FELLMANN, M. PERRIER-CORNET, M. PERRIN, M. GINI, Mme PILLARD)

1 voix contre (M. GREINIGUEY)

Monsieur Raphaël PERRIN explique son vote en mentionnant qu'il accepte une augmentation des taux des taxes quand la collectivité peut expliquer que cette augmentation se justifie par le financement d'un programme bien précis et il est contre une petite augmentation régulière tous les ans.

Monsieur Bernard FELLMANN explique son abstention pour souligner le désengagement de l'Etat.

10) BILAN DU MARCHE FRANC-COMTOIS :

Chaque délégué a reçu un bilan du marché Franc-comtois.

Monsieur François CASAGRANDE demande que la communauté de communes des Hautes-Combes réfléchisse par exemple à l'achat de petites cabanes pour dynamiser davantage ce marché.

La commission d'animation est chargée de réfléchir à cette proposition sachant que le problème de rangement du matériel est déjà une problématique.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à encaisser 338,00 € correspondant aux dons des exposants.

Le conseil communautaire décide également à l'unanimité de poursuivre ce marché franc-comtois en 2009.

11) LE SPANC :

Monsieur Nicolas GINDRE rappelle que le 31/12/2012 chaque commune doit avoir établi son diagnostic d'assainissement et pour cette opération il faut soit embaucher une personne soit faire appel à un prestataire privé.

Monsieur Bernard FELLMANN est favorable à une embauche plutôt que faire appel à un prestataire privé.

Après en avoir délibéré, les communes sont d'accord pour travailler ensemble et avec la communauté de communes des Hautes-Combes.

Il sera programmé une réunion spécifique pour avancer sur ce dossier.

12) ANIMATION POUR LES ADOLESCENTS :

La base de Bellecin d'Orgelet propose d'accueillir pendant la période du 3 au 23 août 2009 des enfants et des jeunes de la communauté de communes des Hautes-Combes. Cet accueil se fait sous la forme de séjour d'une semaine en formule tout compris à un tarif approximatif de 60,00 € par enfant.

Avant de se prononcer, les élus souhaiteraient savoir si cette prestation s'adresse qu'aux enfants défavorisés.

Le secrétariat est chargé de se renseigner.

13) AFFAIRES DIVERSES :

a) **fréquentation des bureaux de postes intercommunaux :**

chaque délégué a reçu la fiche de fréquentation du mois de janvier 2009

b) **courrier des habitants de la Pesse concernant la redevance ordures ménagères :**

Chaque délégué a reçu une photocopie d'un courrier des habitants de la Pesse concernant la redevance ordures ménagères.
Il est proposé de faire un courrier explicatif sur les coûts de la redevance ordures ménagères à l'ensemble des habitants des Hautes-Combes.

c) **financement par le conseil général :**

Monsieur Raphaël PERRIN et Monsieur Christian DAVID présentent la politique du Département au niveau des aides.

d) **date de réunion :**

- Madame la Préfète du Jura sera sur le territoire des Hautes-Combes le vendredi 17 avril 2009 à 14 heures.
La présence des maires est indispensable.

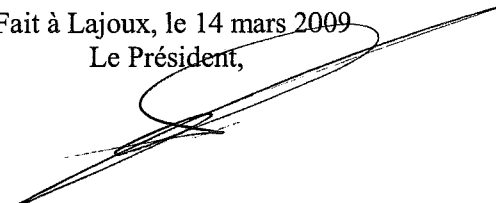
- le jeudi 16 avril 2009 à 18 heures 30, au pôle Tomachon à Saint-Claude, le SYDOM organise une réunion pour les élus du Département sur le thème 'les déchets ménagers.. qui fait quoi ?'
Tous les élus sont invités à cette réunion

Le vendredi 27 mars 2009 à 14 heures à la Bise à Morez, réunion du comité de pilotage de ALDESS.

La prochaine réunion aura lieu **le jeudi 2 avril 2009 à 20 heures** avec comme thème la position de la communauté de communes des Hautes-Combes par rapport à l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 0 heure 30.

Fait à Lajoux, le 14 mars 2009
Le Président,



Nicolas GINDRE